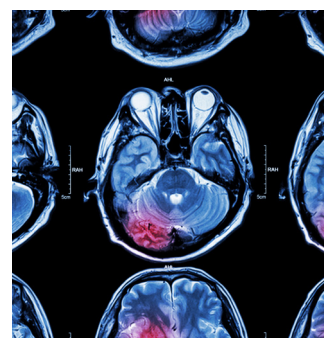
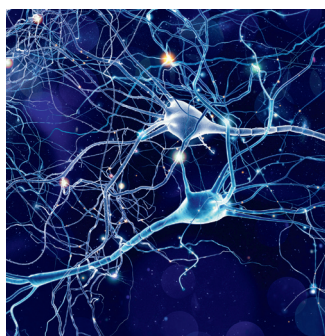


RECHERCHE & SANTÉ



Innover pour sauver

Hors-série



Sommaire

	Le mot d'Évelyne Ratte, présidente du Comité financier et d'audit	2
	Bilan 2022	4
	Compte de résultat 2022	6
NOTE 1	Présentation de la FRM	8
NOTE 2	Faits significatifs de l'exercice	9
NOTE 3	Durée et période de l'exercice comptable	10
NOTE 4	Règles et méthodes comptables	10
	NOTE 4.1 Principes généraux du cadre de référence	10
	NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques	11
NOTE 5	Compléments d'information bilan – actif	17
	NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles	17
	NOTE 5.2 Immobilisations corporelles	17
	NOTE 5.3 Immobilisations financières	18
	NOTE 5.4 Créances	18
	NOTE 5.5 Placements financiers	19
	NOTE 5.6 Disponibilités	20
	NOTE 5.7 Charges constatées d'avance	20
NOTE 6	Compléments d'information bilan – passif	20
	NOTE 6.1 Fonds propres et réserves	20
	NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations	22
	NOTE 6.3 Fonds dédiés	22
	NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges	24
	NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donations	24
	NOTE 6.6 Dettes	24
NOTE 7	Impact des fondations abritées sur les postes du bilan de la fondation	25
NOTE 8	Engagements hors bilan	26
	NOTE 8.1 Engagements reçus	26
	NOTE 8.2 Engagements donnés	26
NOTE 9	Éléments marquants du compte de résultat	26
	NOTE 9.1 Commentaires sur les produits d'exploitation	26
	NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation	27
	NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier	27
	NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel	28
	NOTE 9.5 Impact des fondations abritées sur le compte de résultat	28
	NOTE 9.6 Contributions	28
NOTE 10	Compte de résultat par origine et destination - CROD	30
	NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD	30
NOTE 11	Compte d'emploi annuel des ressources globalisé - CER	37
NOTE 12	Autres informations	39
	NOTE 12.1 Effectifs	39
	NOTE 12.2 Rémunération	39
	NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation	39
	NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes	40
	NOTE 12.5 Dons en nature	40

Les montants portés dans l'annexe des comptes 2022 sont arrondis au K€ ou au M€ supérieur ou inférieur. La somme des arrondis en K€ ou en M€ peut parfois différer de l'arrondi de la somme des montants en €.



© Julie Bourges

LE MOT D'ÉVELYNE RATTE, PRÉSIDENTE DU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) est un acteur essentiel de la recherche publique en France. Elle se finance exclusivement par appel à la générosité publique.

ACTIONS MENÉES DANS UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE PEU FAVORABLE À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

L'année 2022 s'est inscrite dans la continuité des actions menées dans le cadre du plan stratégique défini pour 2019-2025 et validé par le Conseil de surveillance de la FRM. Faisant suite à 2 années marquées par la COVID-19 et un contexte sanitaire exceptionnel, l'année 2022 s'est caractérisée par une situation économique, financière et sociale fragilisée par les tensions internationales.

Dans ce contexte peu favorable à la générosité du public, la FRM a poursuivi ses actions de mobilisation auprès des donateurs et a tenu ses engagements de soutien à l'ensemble de la recherche médicale française en mobilisant 47 M€ pour le financement de 379 nouveaux projets de recherche.

Comme chaque année, l'essentiel des engagements scientifiques est réparti entre les grandes programmations de recherche :

- « **Espoirs de la recherche** » : 38,2 M€, en hausse de 6,9% par rapport à l'année dernière. Ce dispositif constitue le cœur de la programmation scientifique de la FRM. Ouvert à toutes les disciplines, ce programme récurrent est conçu pour s'adapter aux besoins des laboratoires et à leurs évolutions ;
- Le programme thématique « **Médecine Réparatrice** » : 8 projets interdisciplinaires sélectionnés pour 4,3 M€ dans la continuité du premier appel d'offres sur le sujet lancé en 2021 ;
- le programme thématique « **COVID et virus émergents** » : 3 projets ont été soutenus pour 1 M€ dans la continuité des actions menées en 2020-2021 et du partenariat avec la nouvelle agence nationale de la recherche ANRS | MIE ;
- Un nouveau programme de « **pré-maturation et maturation de projets** » a été créé en 2022. Il a permis de financer 6 projets pour 0,5 M€ et d'accompagner des équipes déjà soutenues dans la valorisation de leurs projets en leur donnant les moyens de se rapprocher encore plus de solutions diagnostiques et thérapeutiques concrètes.

RESSOURCES COLLECTÉES POUR ASSURER CES ACTIONS

Pour financer ce soutien, la FRM a pu, cette année encore, compter sur la générosité des donateurs, à travers les libéralités (40,4 M€) mais aussi, grâce à l'ensemble de ses collectes (dons par courrier, collecte digitale, soutiens de ses philanthropes et mécènes cumulant 18,4 M€). À ces montants, il faut ajouter 3,9 M€ de contributions financières issues de nos partenariats et qui concrétisent la stratégie de diversification de nos ressources au cœur de notre stratégie 2025.

Une gestion financière prudente permet d'assurer la pérennité de cet effort de financement de la recherche médicale. Convaincue que la performance de la gestion n'est pas incompatible avec une gestion responsable, la FRM s'est dotée d'une charte d'investissement socialement responsable (ISR) et elle est fière d'avoir été la première fondation française à adhérer aux principes d'investissement responsable de l'ONU (UN-PRI).

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers sur lesquels sont adossés les dotations statutaires et les engagements scientifiques sont valorisés à 173,8 M€. Prudence et répartition équilibrée de ces actifs dans un portefeuille diversifié ont permis d'obtenir 3,9 M€ de produits financiers contre 3,6 M€ en 2021 dans un contexte boursier encore très volatil, qui a conduit - par prudence comptable - à inscrire dans les comptes une provision pour dépréciation d'actifs de 3,1 M€ au 31/12/2022.

Malgré cette provision, la FRM dégage fin 2022 un résultat excédentaire de 1,7 M€ contre 0,14 M€ en 2021. L'affectation du résultat permet de revaloriser la dotation statutaire à hauteur d'1 M€ et d'accroître les réserves destinées à la recherche en les portant à 19,2 M€, soit l'équivalent de 4,7 mois de soutien à la recherche en 2023.

UNE RAISON SOCIALE ET UN PILOTAGE CONFORTÉS

Malgré les incertitudes de l'environnement à venir, nous demeurons convaincus de la nécessité de soutenir la recherche médicale et de le faire de manière résolue et dans la durée. Poursuivre ce travail de conviction auprès de nos donateurs actuels mais aussi engager de nouveaux donateurs, mécènes et partenaires à nos côtés pour soutenir les meilleurs projets de recherche et ainsi contribuer à investir dans la vie, demeure le principal défi de la FRM.

Les suivis réguliers de l'évolution de l'activité et des comptes par la Formation Audit et la Formation Placements, ainsi que le bon fonctionnement de la gouvernance, permettent aux instances de la FRM de réajuster si nécessaire et rapidement les engagements de recherche et les charges de structure, de manière à mener à bien les missions en cours. L'objectif, s'agissant de ressources issues de la générosité publique, est de garantir la transparence sur l'origine des fonds collectés ainsi que sur leur utilisation, qui doit être conforme aux souhaits des donateurs. Le rapport annuel répond à cette exigence.

Il convient en outre de rappeler combien l'engagement, le professionnalisme et la rigueur des équipes de la Fondation, ainsi que la qualité reconnue du pilotage scientifique procuré par les meilleurs experts, sont autant de gages décisifs sur la fiabilité éthique et pratique de l'action de la Fondation pour la Recherche Médicale.

Évelyne RATTE

Bilan 2022

PASSIF (en euros)	Notes	2022	2021
FONDS PROPRES ET RÉSERVES		91 477 623	89 933 188
Fonds propres sans droit de reprise	6.1.1	40 570 197	39 715 511
Fonds propres statutaires		30 524 487	30 524 487
Fonds propres complémentaires		10 045 710	9 191 025
AUTRES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	6.1.2	13 727 976	13 510 139
Dotations initiales		9 149 264	9 149 264
Dotations complémentaires		4 578 712	4 360 874
ÉCART DE RÉÉVALUATION	4.2.2	6 892 751	6 892 751
RÉSERVE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE PLURIANNUELS FUTURS	4.2.3	18 828 163	19 753 410
REPORT À NOUVEAU	4.2.4	0	60 926
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 675 797	144 272
SITUATION NETTE		81 694 884	80 077 008
AUTRES FONDS PROPRES – DOTATIONS CONSOMPTIBLES	6.1.3	9 782 739	9 856 180
Dotations consommables initiales		12 479 341	12 479 341
Dotations consommables complémentaires		1 473 687	1 415 765
Dotations consommables inscrites au compte de résultat		-4 170 289	-4 038 927
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		55 718 139	47 834 923
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	6.2	49 531 909	43 571 814
sur legs et donations non affectés		36 872 756	36 138 983
sur legs et donations affectés		12 659 153	7 432 830
FONDS DÉDIÉS	6.3	6 186 230	4 263 109
aux fondations abritées		3 969 928	2 506 034
sur dons manuels affectés		1 067 519	456 457
sur legs et donations affectés		1 148 783	1 300 619
PROVISIONS	6.4	185 339	241 081
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		185 339	241 081
DETTES	6.6	104 214 653	95 965 361
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 443 128	1 876 593
Dettes fiscales et sociales		581 195	468 079
Dettes des legs ou donations		14 206 718	7 605 562
Dettes envers les chercheurs		14 844 183	14 492 103
Dettes envers les chercheurs des programmations pluriannuelles		61 367 624	58 437 543
Autres dettes		9 810 334	12 938 583
Produits constatés d'avance		1 961 472	146 897
TOTAL DU PASSIF		251 595 754	233 974 552
ENGAGEMENTS DONNÉS	8.2	5 547 171	7 377 542
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie		892 515	2 238 750
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie		84 781	299 033
Autres engagements donnés		4 569 874	4 839 759

ACTIF (en euros)	Notes	2022			2021
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ		41 401 824	5 993 686	35 408 138	37 492 897
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5.1	879 622	686 550	193 073	255 814
Donations temporaires d'usufruit		90 797	39 793	51 004	90 797
Concessions, brevets & droits similaires		788 826	646 757	142 069	165 017
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.2	12 854 829	4 848 750	8 006 078	8 041 944
Immeubles et terrains provenant de legs		640 000	90 000	550 000	550 000
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation		10 022 547	3 036 329	6 986 218	6 986 218
Autres immobilisations corporelles		2 145 469	1 722 421	423 048	505 726
Immobilisations corporelles en cours		46 812		46 812	
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	5.2	27 659 775	458 386	27 201 389	29 187 542,05
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5.3	7 598	0	7 598	7 598
Autres immobilisations financières		7 598	0	7 598	7 598
ACTIF CIRCULANT		219 362 971	3 175 354	216 187 616	196 481 655
CRÉANCES	5.4	42 155 756	74 614	42 081 143	25 385 577
Créances clients, usagers et comptes rattachés		4 012 914	0	4 012 914	1 522 411
Créances reçues par legs ou donations		33 965 342	74 614	33 890 729	20 959 251
Autres créances		3 378 238	0	3 378 238	2 411 922
Produits à recevoir		799 262	0	799 262	491 993
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	5.5	163 188 779	3 100 741	160 088 038	158 868 749
DISPONIBILITÉS	5.6	13 712 886	0	13 712 886	12 006 111
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5.7	305 549	0	305 549	221 219
TOTAL DE L'ACTIF		260 764 795	9 169 041	251 595 754	233 974 552
ENGAGEMENTS RECUS	8.1	48 623 102	0	48 623 102	24 431 262
Legs et donations en cours d'acceptation par les organes statutaires		36 958 348	0	36 958 348	12 105 398
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie		892 515	0	892 515	2 238 750
Assurances-vie à recevoir		6 117 583	0	6 117 583	4 948 322
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie		84 781	0	84 781	299 033
Autres engagements à recevoir		4 569 874	0	4 569 874	4 839 759

Compte de résultat 2022

PRODUITS (en euros)	Notes	2022	2021
VENTES DE BIENS ET SERVICES		295 000	170 953
Redevance et produits de la Maison de la Recherche		295 000	170 953
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		63 557 316	58 121 904
CONSOMMATIONS DE LA DOTATION CONSOMPTIBLE		131 362	255 835
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES		3 878 273	
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		59 547 681	57 866 069
Dons manuels		16 997 041	17 472 574
Contributions à la revue « Recherche & Santé »		22 213	8 616
Produits divers des manifestations		0	0
Mécénat		1 417 915	2 734 545
Legs, donations et assurances-vie		41 110 512	37 650 334
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET RESTITUTIONS DIVERSES		56 242	5 293
UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS		892 183	1 922 790
AUTRES PRODUITS		111 782	10 815
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	9.1	64 912 523	60 231 755
PRODUITS FINANCIERS D'AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		3 883 771	3 581 220
REPRISES SUR PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		212 450	415 242
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE PLACEMENTS FINANCIERS		4 075	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		4 100 296	3 996 462
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	6 811
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	6 811
TOTAL DES PRODUITS		69 012 819	64 235 027
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATIONS EN NATURE		490 817	373 719
BÉNÉVOLAT			
TOTAL DES PRODUITS		490 817	373 719

CHARGES (en euros)	Notes	2022	2021
Autres achats et charges externes		10 478 511	10 924 747
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires		46 968 772	48 374 011
SOUS-TOTAL		57 447 283	59 298 759
Impôts, taxes et versements assimilés		418 085	497 655
Salaires et traitements		2 256 890	2 141 193
Charges sociales		1 040 446	967 946
SOUS-TOTAL		3 715 421	3 606 794
Dotations aux amortissements		208 753	220 695
Dotations aux provisions pour risques et charges		0	26 474
Reports en fonds dédiés		2 815 304	834 401
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9.2	64 186 761	63 987 123
RÉSULTAT D'EXPLOITATION [1]		725 762	-3 755 368
Autres charges financières		1 788	6 319
Dotations aux provisions pour dépréciation		3 100 741	77 425
Charges nettes sur cession de placements financiers		0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		3 102 529	83 743
RÉSULTAT FINANCIER [2]	9.3	997 767	3 912 719
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS [3] = [1] + [2]		1 723 529	157 350
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		191	340
Total des charges exceptionnelles		191	340
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL [4]		-191	6 470
Impôts sur les bénéfices [5]		47 541	19 549
Excédent de l'exercice = [3] + [4] - [5]		1 675 797	144 272
TOTAL DES CHARGES		69 012 819	64 235 027
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens			
Prestations en nature		490 817	373 719
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES		490 817	373 719

Présentation de la FRM

NOTE 1.1 Objet social de la FRM

« La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) a pour but de promouvoir la recherche sur les sciences de la vie et de la santé se rapportant directement ou indirectement à la médecine et de coordonner les efforts faits en ce sens ». ⁽¹⁾

La réalisation de cet objet social se traduit opérationnellement par la réalisation de missions sociales qui ont été définies comme suit par le Conseil de surveillance :

- développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- informer et éclairer le grand public sur les enjeux et les progrès de la recherche biomédicale.

NOTE 1.2 Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la FRM

Les besoins de la recherche biomédicale aujourd'hui sont immenses en raison de la multiplication des objets d'étude, de la nécessité d'avoir recours à des recherches interdisciplinaires, et à des technologies toujours plus onéreuses, et de la stagnation des ressources allouées par l'État. Pour la FRM, il est urgent de maintenir l'excellence et l'attractivité de la recherche française dans un contexte de désaffection pour les carrières scientifiques et de mondialisation notamment face à la montée en puissance des pays émergents. La FRM souhaite se positionner comme le soutien incontournable à la recherche biomédicale française dans son entièreté, au profit de la santé de tous. Son engagement : combattre la maladie.

Dans le cadre de son programme généraliste, la FRM soutient les meilleurs projets dans tous les domaines de la recherche afin de multiplier les pistes à explorer et générer des retombées en santé. Par ce programme, elle apporte notamment un soutien fort à la formation des jeunes chercheurs en les accompagnant à des moments clés de leur carrière et en favorisant, pour certains, le retour en France. Elle accompagne également l'installation en France de nouvelles équipes de recherche et s'engage au long terme aux côtés d'équipes à haut potentiel.

Dans le cadre de son programme thématique, la FRM se positionne sur des domaines de recherche définis comme prioritaires avec l'ambition de générer un impact durable. Ces domaines sont choisis de manière à répondre à des besoins de santé représentant de véritables enjeux de société, à cibler des besoins financiers ou structurels de la recherche et à mobiliser les forces en présence notamment via des actions basées sur l'interdisciplinarité.

La FRM a identifié quatre axes prioritaires :

- maladies neuro-dégénératives ;
- environnement et santé ;
- médecine réparatrice ;
- recherche sur la Covid-19 et les virus émergents.

La FRM est également animée par la volonté d'accompagner au mieux les projets de recherche qu'elle soutient en gérant activement les communautés scientifiques : organisation d'événements, animation de réseaux, offres de formation...

NOTE 1.3 Moyens mis en œuvre par la FRM

Les moyens d'action de la FRM sont :

- l'attribution de subventions destinées aux institutions, aux équipes de recherche ou aux chercheurs isolés qui en auront fait la demande ;
- l'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés dans l'objet social ;
- tous autres moyens de nature à promouvoir la recherche médicale et notamment les bulletins, publications, réunions, conférences, expositions, prix et concours.

(1) Article 1 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

La FRM, reconnue d'utilité publique depuis le 14 avril 1965, fait appel public à la générosité. Elle est labellisée « Don en Confiance » depuis 1992 et son agrément a été renouvelé le 08/10/2020 pour 3 ans jusqu'en 2023. Conformément à son objet social, la FRM est en quête de ressources nécessaires à la réalisation de ses missions sociales et qui se composent :

- du revenu de la dotation ;
- des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- du produit des libéralités dont l'emploi est décidé ;
- du produit des ressources créées à titre exceptionnel ;
- du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ;
- de la participation des fondations individualisées au coût de fonctionnement de l'administration générale de la FRM ;
- des revenus des autres actifs (financiers, mobiliers et immobiliers) ;
- des autres ressources dans le respect des dispositions spécifiques prévues par le droit comptable des associations, fondations et fonds de dotations.⁽²⁾

NOTE 2

Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2022 s'est inscrit dans la continuité des actions menées dans la cadre du plan stratégique défini pour 2019-2025 et validé par le Conseil de surveillance de la FRM. Il a toutefois été profondément marqué par un contexte de crise avec la guerre en Ukraine et ses conséquences directes ou indirectes sur les relations internationales, l'inflation, le risque de récession ainsi que sur le moral et le pouvoir d'achat des Français.

Après un bon début de l'exercice en matière de collecte dans la continuité des actions mises en place en 2021, la guerre en Ukraine a constitué un coup d'arrêt en suscitant beaucoup d'inquiétude et en générant une vague exceptionnelle de générosité de la part des Français pour faire face à la crise humanitaire. La collecte au profit de la recherche médicale et de la FRM en particulier s'en est ressentie. Dans ce contexte anxiogène, la FRM a néanmoins poursuivi ses efforts pour consolider sa notoriété et soutenir ses actions de levée de fonds.

Les actions de la FRM sont rendues possibles exclusivement grâce à la mobilisation de ses donateurs et à leur générosité (dons issus du marketing direct par mailing papier, ou par e-mailing, via le site Internet, dons spontanés issus des quêtes, dons issus des actions philanthropiques, dons par SMS, legs, donations et assurances-vie, partenariats, mécénat, manifestations) ainsi qu'à ses revenus patrimoniaux.

Les ressources issues de la générosité du public représentent la quasi-intégralité des ressources de la FRM (64,1 M€ soit 93.8% contre 99.7% en 2021). La collecte 2022 est en progression de +4 M€ par rapport à 2021 et en progression de + 4.4 M€ par rapport à 2019, année de référence avant Covid.

En 2022, la FRM a reçu des fonds provenant de la liquidation de la Fondation Leducq à hauteur de 1.2 M€. Cette somme ainsi que 2.7 M€ provenant de conventions avec des associations et fondations constituent les 3.9 M€ de contributions financières constatées cette année. Ces ressources ne sont pas considérées comme de la Générosité du Public selon le Règlement 2020-08 (NOTE 10.1.5.1.2.2).

Après une année 2020 exceptionnelle due à crise sanitaire, la collecte 2021 est revenue au niveau avant COVID (60.8 M€ soit + 0.4 M€ par rapport à 2019). En 2022, la collecte a bien progressé grâce à des facteurs contrastés :

- une baisse des dons manuels de 0.5 M€. Après un bon démarrage, nous avons été directement impactés sur le premier semestre par l'annonce de la guerre en Ukraine. Ce retard a été rattrapé au second trimestre mais sans atteindre les niveaux de ressources espérés initialement ;
- le mécénat est en baisse en 2022 (-1.3 M€ par rapport à 2021 - à noter, les ressources issues des associations et fondations ont fait l'objet d'un traitement comptable en contribution financière non AGP pour 3.9 M€ contrairement aux années précédentes) ;
- l'activité des Libéralités a généré 40.4 M€ de ressources en 2022 (+3.6 M€ par rapport à 2021) : grâce notamment à un volume de dossiers en cours supérieur à 2021 (+20 dossiers) ainsi qu'une progression du montant moyen par dossier (+5 K€).

En 2022, la FRM a soutenu 379 projets pour 47.0 M€ net, contre 379 projets pour 48.4 M€ net en 2021.

L'engagement brut s'élève à 53.8 M€ en 2022 (-2.1 M€ par rapport à 2021), alors que les renoncations ont baissé de - 0.7 M€ (6.9 M€ en 2022 vs 7.6 M€ en 2021).

(2) Article 13 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

En 2022, la FRM a :

- baissé son engagement brut sur les axes prioritaires (-3.6 M€) ;
- renforcé l'engagement brut sur les programmes généralistes +1.8 M€ (+2.5 M€ en tenant compte des renoncations) ;
- et mis en place un programme de Valorisation à hauteur de 0.5 M€.

L'engagement net sur les autres attributions a baissé de -0.2 M€ tandis que les fondations abritées ont réduit leur engagement de -0.5 M€, la contribution de 2021 ayant été exceptionnellement élevée.

La gestion financière des actifs de la FRM a permis de comptabiliser en ressources 3.9 M€, en hausse par rapport à 2021 de + 0.3 M€ soit +8%.

Malgré un contexte difficile et la nécessité de constater une provision pour dépréciation d'actifs financiers de 3.1 M€, les rendements des différents placements de la FRM ont généré plus de revenus qu'en 2021 (+0.3 M€) valorisant la politique de gestion financière mise en œuvre.

L'arbitrage sur certains contrats de capitalisation dans le contexte de remontée des taux au profit de dépôts à terme n'a pas généré de plus-value complémentaire, ces actifs ayant généré des intérêts courus comptabilisés chaque année.

Au 31 décembre 2022, le total des placements financiers de la FRM incluant les titres non encore libérés est valorisé à 166.8 M€ et investis pour 54.2% en placements monétaires et assimilés, 9.9% en obligations, 6.8% en actions, 29.1% en fonds non-côtés (immobiliers, dette privée, infrastructure, private equity).

La performance globale des actifs financiers détenus par la FRM s'établit à +2.38% contre +2.34% en 2021. À noter que la provision pour dépréciation de titres constatée à fin 2021 est reprise à hauteur de 0.2 M€ sur des titres qui ne présentent plus de risques.

3.1 M€ de provisions pour dépréciation ont été constatés pour les titres Varenne Investissement (- 2.8 M€) et pour certains fonds de Dettes privées pour -0.3 M€ (Tikehau Loan II et III, ainsi que Eurocréances 2016). Cette dépréciation correspond à une perte latente qui a été partiellement annulée au premier trimestre 2023.

L'exercice 2022 génère un excédent de 1.676 M€ contre 0.144 M€ en 2021.

NOTE 3

Durée et période de l'exercice comptable

Les comptes sont établis en euros ; ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

NOTE 4

Règles et méthodes comptables

NOTE 4.1 Principes généraux du cadre de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément au Règlement ANC 2014-03 et au Règlement ANC du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçantes et à but non lucratif dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-06 et n°2020-08.

La FRM relève des articles 3, 3 bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- un tableau des contributions volontaires en nature ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La FRM a fait le choix, en 2000, de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser la gestion des locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité publique. L'activité non lucrative de la FRM est très largement prépondérante (93.8% ratio en légère diminution par rapport aux années précédentes du fait de retraitements de partenariats avec des fondations en contribution financière non issue de l'appel à la générosité du public).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des actifs est la méthode des coûts historiques, à l'exception de l'immeuble et du terrain du siège social de la FRM, réévalués en 2000.

NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques

4.2.1 – Comptabilisation des dotations – nature des postes de réserves constituées

Conformément au Règlement ANC 2018-06, les dotations et l'ensemble des fonds propres de la FRM font l'objet de distinctions basées sur les différentes natures de dotations :

- les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables sont les apports d'actifs consentis irrévocablement à la FRM, soit à l'origine soit ultérieurement sans avoir jamais été frappés de clause d'inaliénabilité. Il en résulte que la dotation de la FRM, telle que fixée par les statuts approuvés par décision en Conseil d'État du 29 juillet 2005, est intégralement constituée de placements financiers interchangeable. Les montants considérés sont présentés au passif au poste « Fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables »). À l'actif, ils trouvent leur correspondance dans une fraction des placements financiers de la FRM.
- les montants venant abonder la dotation statutaire, par décision du Conseil de surveillance lors de l'affectation de l'excédent, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires » ;
- indépendamment de sa dotation, la FRM a bénéficié au cours de son histoire - et bénéficie toujours - d'apports de fonds de provenances diverses (dons affectés, legs, donations, mécénat) dont seulement tout ou partie des revenus doivent servir au financement de projets de recherche. Ces fonds peuvent, pour certains d'entre eux, être revalorisés selon le souhait exprimé par l'apporteur et sont présentés au poste « Autres fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Apports sans droit de reprise ») ;
- de même, des apports de fonds de provenances diverses dont les revenus doivent servir au financement de projets de recherche peuvent être assortis d'une faculté de consomptibilité si les revenus réalisés sont insuffisants et sont présentés au poste « Autres fonds propres – dotations consomptibles » ;
- la FRM dispose de la faculté de céder certains actifs constitutifs de ces dotations et d'utiliser le produit de leur vente à l'acquisition de nouveaux actifs, afin d'en tirer des revenus plus importants. Les plus-values de cession viennent en augmentation de ces dotations par affectation du résultat de l'exercice au cours duquel ces opérations ont eu lieu. Elles peuvent aussi être utilisées au cours de l'exercice dès lors que des projets spécifiques ont été identifiés.

4.2.2 – Écarts de réévaluation

La FRM a opéré en 2000 une réévaluation de la valeur de l'immeuble du siège social (cf. NOTE 5.2).

4.2.3 – Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs

Ce poste de réserves matérialise la conservation de ressources affectées par le Conseil de surveillance au développement de la politique de financement des programmes de recherche dans la durée. Ces postes de réserves font l'objet de mouvements de consommation et d'alimentation décidés annuellement et constatés lors de l'affectation du résultat. Ils permettent à la FRM de financer partiellement ses programmes de recherche pluriannuels futurs. À chaque fin d'exercice, un bilan est établi intégrant les engagements pris sur l'exercice, ainsi que les ressources collectées au cours de l'exercice et affectées à ces programmes. Des réallocations à de nouveaux programmes de recherche sont dès lors validées par le Conseil de surveillance, ce qui permet une rotation de ces réserves. Le niveau de réserves est fixé à au-moins 4 mois d'activité prévisionnelle d'attributions scientifiques. L'objectif à terme est de tendre vers 6 mois.

4.2.4 – Report à nouveau

Le report à nouveau a été constitué lors de l'affectation des résultats successifs. Il ne peut être constitué que de ressources non affectées.

4.2.5 – Provision pour indemnité de fin de carrière

Une provision est constatée en provision pour charges pour tenir compte des indemnités probables à verser lors des départs en retraite. Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3.7% ;
- taux de sortie : faible ;
- taux d'évolution du salaire : 1,50% ;
- taux de charges sociales : 57% pour les cadres et 49% pour les non-cadres ;
- table de mortalité : INSEE 2014-2016 ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- départ à l'initiative du salarié.

4.2.6 – Traitement comptable des fondations abritées

Les statuts de la FRM lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces fondations abritées, sans personnalité juridique autonome, ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la FRM qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la FRM mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique. À la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les donateurs ou les testateurs aux fondations abritées et qui n'a pu être utilisée conformément à la volonté de ceux-ci, est enregistrée dans une rubrique spécifique des fonds dédiés : « Fonds dédiés aux fondations abritées ».

L'impact sur les postes du bilan des fondations abritées est présenté en **NOTE 7** et en **NOTE 9.5** pour les postes de résultat ; le détail des mouvements enregistrés dans les fonds dédiés aux fondations abritées est présenté en **NOTE 6.3**.

4.2.7 – Traitement des legs, donations et assurances-vie (libéralités)

4.2.7.1 – Donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs.

Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

4.2.7.2 – Assurances-vie hors successions

Les contrats d'assurance-vie dont la FRM est directement nommée bénéficiaire dans la clause du contrat sont comptabilisés en produit « Assurance-vie » (rubrique « Ressources liées à la générosité du public/legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat) à la date de réception des fonds (virement bancaire ; date de remise de chèque) et dès lors que la FRM a pu s'assurer que le versement lui était bien attribué.

4.2.7.3 – Donations

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Concernant les donations entre vifs, dans les articles ci-après, « date d'acceptation » s'entend comme la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les règles de comptabilisation des donations suivent les règles appliquées aux legs (cf. **NOTE 4.2.7.4**).

4.2.7.4 – Legs

4.2.7.4.1 – Acceptation des legs

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Comité des libéralités de la FRM, puis entérinés par le Directoire de la FRM, après levée des éventuelles conditions suspensives.

4.2.7.4.2 – Comptabilisation des actifs liés aux legs

À la date d'acceptation, les biens provenant de legs sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds, les contrats d'assurance-vie pour lesquels la clause bénéficiaire ne désigne pas nommément la FRM mais soit « mes héritiers » ou bien « légataire universel » ;
- dans le compte « Placements financiers – VMP » pour les titres transférés par les notaires sur le compte-titre de la FRM ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés par la FRM ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour l'ensemble des biens reçus par la FRM qui fait le choix de ne pas les conserver, sauf disposition testamentaire ou du donateur expresse. Ces biens font l'objet d'au moins deux valorisations avant l'acceptation du legs, la valeur la plus faible étant toujours retenue par principe de prudence. Ces biens ne font pas l'objet d'amortissements.

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- la date d'entrée d'une donation entre vifs : les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure ;
- la date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Comité des libéralités, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- la valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- la valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

4.2.7.4.3 – Comptabilisation des passifs liés aux legs

À la date d'acceptation, les passifs provenant des legs sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, incluant les frais de notaire qui sont implicitement liés à l'acceptation de la libéralité et au règlement de celle-ci qui incombe aux notaires.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

4.2.7.4.4 – Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations », à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur.

4.2.7.4.5 – Variation des fonds reportés

À la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public/legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public/legs, donations et assurances-vie ».

4.2.7.4.6 – Dépréciation des actifs issus de legs

Les actifs issus de legs font l'objet de règles d'évaluation à la date de clôture.

Lorsqu'une dépréciation ou une reprise de dépréciation doit être constatée, elle est neutralisée dans le compte de résultat par une variation correspondante du fonds reporté (cf. NOTE 4.2.7.4.5).

4.2.7.5 – Traitement des informations postérieures à l'acceptation de la libéralité :

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds reportés au titre du legs ou de la donation.

A l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

4.2.7.6 – Legs, donations ou assurances-vie en cours d'acceptation

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie (hors succession) sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés (cf. NOTES 4.2.7.1 à 4.2.7.4).

4.2.8 – Traitement des concours attribués à la recherche

Le soutien aux projets de recherche, principale mission de la FRM, est financé soit sur des ressources propres de la Fondation issues de ses produits annuels non affectés (produits des placements, produits des dons et des libéralités, produits des activités diverses), soit sur les ressources affectées par les testateurs, les donateurs, les mécènes ou les fondateurs des fondations abritées.

Dès approbation par le Directoire des financements octroyés aux projets de recherche sélectionnés par le Conseil scientifique ou les comités de pilotage en cas d'appel à projets spécifique, la charge correspondante est comptabilisée au compte de résultat dans un poste « Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » par la contrepartie des comptes de « Dettes envers les chercheurs ». Ces postes sont ventilés selon la nature des programmes en :

- dettes envers les chercheurs : ce sont les engagements accordés aux jeunes chercheurs ;
- dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels, pour les subventions sur plusieurs années comme, notamment, celles concernant les Equipes Labellisées, les programmes thématiques ou certains appels à projets gérés en partenariat ;
- autres créances envers les chercheurs : ce sont les sommes non dépensées par les chercheurs en fin de projet et qui font l'objet d'une demande de remboursement par la FRM.

Ces postes de dettes sont soldés au fur et à mesure des mises en paiement des engagements selon les échéanciers prévus dans les conventions ou accords de financement. Les renonciations totales ou partielles de certains chercheurs ainsi que la résiliation de certains financements résultant de l'application de clauses résolutoires des conventions se traduisent par la contrepassation des écritures de charges initialement comptabilisées.

Enfin, pour assurer une pérennité à des financements de projets qui s'inscrivent dans la durée, la FRM a mis en œuvre un mécanisme de réserve spécifique dénommée : « Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs » (cf. NOTE 4.2.3).

4.2.9 – Fonds dédiés (cf. NOTE 6.3)

Lorsque des legs, des donations ou des dons sont affectés par les testateurs, donateurs ou mécènes à des pathologies précisément désignées, la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la FRM de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisation des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

Les rubriques « Reports en fonds dédiés » et « Utilisation des fonds dédiés » sont prises en compte dans le calcul du Résultat d'Exploitation dans le compte de résultat en application du Règlement ANC 2018-06.

Pour ce qui concerne les fondations abritées, la partie des ressources affectées par les testateurs, les donateurs ou les mécènes à une fondation abritée, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite dans les charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés aux fondations abritées ». De ce fait, les comptes de « Fonds dédiés des fondations abritées » enregistrent les excédents en fin d'exercice des fondations abritées, suivis de façon détaillée afin de constater l'engagement pris par la Fondation de gérer de manière individualisée les ressources ainsi affectées. L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite au compte « Utilisation des fonds dédiés » sur les exercices futurs par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

4.2.10 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, sauf l'immeuble du siège social de la FRM réévalué en 2000. Elles sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- logiciels : 1 an ;
- développements informatiques : 5 à 10 ans ;
- constructions : selon les composants pour les biens faisant l'objet d'un amortissement ;
- agencements et installations : 10 ans ;
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Les immeubles et terrains issus des legs ayant pour contrepartie une rubrique des fonds propres font l'objet d'une dépréciation calculée en fonction du nombre d'usufruitiers et de leur âge, de l'occupation éventuelle du bien, ou encore de la nature du bien (terrain ou immobilier).

La FRM a appliqué, à compter du 1er janvier 2005, les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, en utilisant la méthode prospective admise par ces règlements. Il en a résulté la mise en œuvre du nouveau concept de « composant » selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

4.2.11 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

4.2.12 – Placements financiers et disponibilités

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui intègre les éventuels frais d'acquisition. En fin d'exercice, ces placements sont ramenés à leur valeur probable de cession (cours de bourse pour les valeurs ou FCP cotés) par constatation d'une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Les provisions pour dépréciation des titres sont, pour les participations en SCI/SCPI, calculées par référence à la valeur liquidative au 31 décembre de l'exercice.

La FRM souscrit des comptes à terme et des contrats de capitalisation dont la rémunération n'est acquise qu'au terme d'une période donnée. Elle fait le choix de comptabiliser en ressources en fin d'exercice, les intérêts courus. Ils sont calculés en conformité avec l'engagement de la FRM de maintenir ces placements jusqu'à leur échéance. Toute situation exceptionnelle fait l'objet d'une information dans l'annexe.

4.2.13 – Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à la FRM un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci peut correspondre à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services dont des spots dans les différents médias (TV, radios, presse...).

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la FRM ;
- il est possible de recenser et de valoriser de manière fiable les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.



© Photo : Getty Images

NOTE 5

Compléments d'information bilan – actif

NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles

VARIATION DES VALEURS BRUTES (en milliers €)	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Donations temporaires d'usufruit	91	0	0	91
Immobilisations incorporelles	750	39	0	789
TOTAL	841	39	0	880

Les dotations d'usufruit temporaire correspondent à deux libéralités dont les échéances sont à 2023 et 2027. L'usufruit temporaire de ces donations concerne des portefeuilles-titres dont les rendements prévisionnels ne présentent pas de risques.

L'augmentation de l'exercice 2022 correspond à hauteur de :

- 39 K€ de logiciels : outil permettant de gérer les consentements des visiteurs de notre site Internet.

VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers €)	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	585	102	0	687

La dotation annuelle aux amortissements a été de 102 K€.

NOTE 5.2 Immobilisations corporelles

VARIATION DES VALEURS BRUTES (en milliers €)	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immeubles et terrains provenant de legs	640	0	0	640
Immeubles et terrain du siège social de la Fondation	10 023	–	0	10 023
Autres immobilisations corporelles	2 081	64	0	2 145
Immobilisations en cours	–	47		47
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	29 729	11 670	13 747	27 660
Biens reclassés en « Biens reçus par legs ou donations » et destinés à être cédés				
TOTAL	42 473	11 790	13 747	40 515

La FRM est propriétaire d'immeubles et de terrains issus de legs et de donations. Ils correspondent à des biens ne pouvant être vendus car grevés d'une charge (rente ou démembrement) ou difficilement vendables (localisation ou baux en cours).

Certains biens ont été légués à la FRM pour constituer une dotation et restent immobilisés en « Immeubles et terrains provenant de legs » : 3 appartements à Strasbourg constituent la dotation Woringer et leurs loyers servent à décerner le Prix « Camille Woringer ».

La FRM est propriétaire de l'immeuble de son siège social. Cet immeuble a fait l'objet en 2000 d'une réévaluation ayant généré un écart de 6 893 K€ inscrit dans les fonds propres. Il figure dans les comptes de la FRM pour 6 986 K€ au titre du terrain et 3 036 K€ pour les constructions, complètement amorties depuis 31/12/2021.

Pour les « autres immobilisations corporelles », la FRM a acquis en 2022 du matériel informatique pour 9 K€, des agencements et installations pour 25 K€ pour la Fondation et 30 K€ pour la Maison de la Recherche, du mobilier et matériel de bureau pour 11 K€.

47 K€ d'immobilisations en cours :

- 24 K€ correspondant aux frais d'études engagés en 2022 pour les travaux d'aménagement du siège de la FRM qui seront livrés au second semestre 2023 ;
- 23 K€ correspondant au lancement d'un projet Data Epsilon livré au 3^e trimestre 2023.

Le poste des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés a été accru pour une valeur brute de 11 679 K€ au cours de l'exercice 2022 (correspondant aux biens relatifs aux nouvelles successions acceptées par le Comité des libéralités) et diminué pour une valeur de 13 747 K€ (correspondant aux cessions réalisées).

VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers €)	VALEUR À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Dépréciations des immeubles et terrains provenant de legs	90	0	0	90
Amortissements de l'immeuble et du terrain du siège social	3036	0	0	3036
Amortissement des autres immobilisations corporelles	1 575	147	0	1 722
Dépréciation des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	542	39	123	458
TOTAL	5 243	186	123	5 306

- Immeubles et terrains provenant des legs : la FRM ayant actualisé en 2020 l'estimation de ces biens, les provisions ont été ajustées, au titre de 2020, à 90 K€ ;
- immeuble et terrain du siège social de la FRM : cf. ci-dessus ;
- autres immobilisations corporelles : l'augmentation correspond à la dotation annuelle aux amortissements ;
- biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés : ces biens reçus ne font pas l'objet d'amortissement. Ils font toutefois l'objet d'une évaluation à la date de clôture (pour les biens dont la valeur unitaire dépasse les 100 K€ et dès lors que le bien a une ancienneté inférieure à deux ans). Une provision est constatée dès lors que la valeur d'estimation à la date de clôture est inférieure à la valeur d'acceptation du bien par le Comité des libéralités. Au 31 décembre 2022, une reprise de provision est constatée pour 123 K€, résultat de la vente des biens concernés, ainsi qu'une nouvelle dépréciation de 39 K€.

NOTE 5.3 Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers €)	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Autres immobilisations financières	8			8

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de provisions pour travaux (8 K€).

NOTE 5.4 Créances

CRÉANCES (en milliers €)	VALEUR BRUTES À LA FIN DE L'EXERCICE	À MOINS D'UN AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
CRÉANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	4 013	4 013		
CRÉANCES REÇUES PAR LEGS OU DONATIONS	33 965	33 890	75	
AUTRES CRÉANCES	3 378	3 378		
PRODUITS À RECEVOIR	799	799		
TOTAL	42 155	42 080	75	

Le solde brut des créances clients, usagers et comptes rattachés au 31 décembre 2022 est de 4 013 K€ et ne fait pas l'objet de dépréciation. Il correspond notamment à :

- 3 925 K€ aux produits à l'encaissement (dons, produits de mécénat) ;
- 33 K€ aux factures Sodexo pour l'activité « Maison de la Recherche » en attente de règlement ;
- 28 K€ aux autres créances clients et factures à établir.

Au 31 décembre 2022, les créances reçues par legs s'élèvent à 33 965 K€. Ces créances sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge. Les créances à plus d'un an ont été provisionnées à hauteur de 75 K€. Les autres créances, soit 3 378 K€, sont principalement constituées d'avoir à recevoir (50 K€), des engagements envers les chercheurs (1 315 K€) et des renoncations des chercheurs en attente de remboursement (1 606 K€) (cf. NOTE 4.2.8).

Les produits à recevoir s'élèvent à 799 K€ et se décomposent essentiellement comme suit :

- 462 K€ : dons et produits du mécénat 2022 encaissés en 2023 ;
- 337 K€ : revenus financiers du dernier trimestre 2022 à encaisser en 2023.

NOTE 5.5 Placements financiers

À la clôture de l'exercice 2022, les placements financiers sont composés de fonds communs de placement (FCP), contrats de capitalisation, comptes et dépôts à terme (CAT ou DAT), de parts de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), de parts dans un Organisme Professionnel de Placement Collectif Immobilier (OPPCI), de fonds de dettes, de fonds d'infrastructure, de fonds de private equity, des intérêts courus des contrats de capitalisation et des CAT ou DAT, d'un fonds dédié (FCP Varenne Investissement), valorisés selon la méthode du « Premier entré, premier sorti » et placés auprès de grandes banques et institutions financières. Le FCP Varenne Investissement est un fonds dédié spécifiquement consacré à une partie des dotations de la FRM.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires, les comptes postaux et le compte sur Livret associatif.

(en milliers €) Incluant les éventuels frais d'acquisition, les intérêts courus, et les montants non encore libérés	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Placements financiers	159 081	163 189
Disponibilités	12 006	13 713
TOTAL	171 087	176 902

La variation des placements financiers de +4 108 K€ correspond pour l'essentiel aux opérations suivantes :

- achat FCP dédié pour 3 004 K€ ;
- remboursement sur les Fonds de dettes pour -1 889 K€ ;
- vente de contrats de capitalisation pour -19 983 K€ ;
- variation nette des comptes et des dépôts à terme pour +18 131 K€ ;
- souscription sur fonds d'infrastructure pour 4 655 K€ ;
- variation de titres relatifs à d'autres placements pour +190 K€.

Pour rappel, dans le poste « Autres dettes » (cf. NOTE 6.6.6), figurent les montants non encore libérés à fin 2022, soit 9 810 K€ pour les fonds de dettes, IdInvest et AlphaPrivate Debt Portfolio III, les fonds d'infrastructures Mirova Eurofideme 4 et Antin Infrastructure IV, le fonds de private equity Ardian Buyout Fund VII. Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds.

DÉTAIL DES PLACEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2022 (en milliers €)	VALEUR BRUTE (VALEUR D'ACQUISITION) ⁽¹⁾	VALEUR NETTE (VALEUR LIQUIDATIVE)	MOINS- VALUES LATENTES	PLUS- VALUES LATENTES
Comptes et dépôts à terme	32 554 ⁽²⁾	32 554 ⁽²⁾	0	0
FCP dédié	40 093	37 327	2 766	0
Contrats de capitalisation	43 001	43 001	0	0
SCPI	10 625	14 748	0	4 123
OPPCI	2 000	2 921	0	921
Fonds d'infrastructure	9 773 ⁽³⁾	10 533 ⁽³⁾	0	760
Fonds de dettes	19 680 ⁽⁴⁾	19 479 ⁽⁴⁾	335	128
Fonds de private equity	5 000 ⁽⁵⁾	5 761 ⁽⁵⁾	0	761
Autres placements gérés directement par la FRM	463	463	0	0
TOTAL	163 189 ⁽⁶⁾	166 781 ⁽⁶⁾	3 101	6 693

(1) les valeurs d'achat intègrent les éventuels frais d'acquisition

(2) dont 8 544 K€ d'intérêts courus au 31/12/2022 sur les contrats de capitalisation, comptes et dépôts à terme

(3) dont montants non encore libérés : 3 483 K€

(4) dont montants non encore libérés : 3 985 K€

(5) dont montants non encore libérés : 2 300 K€

(6) dont montants non encore libérés : 9 768 K€

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS DES PLACEMENTS FINANCIERS (en milliers €)	VALEUR DE DÉPRÉCIATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	VALEUR DE DÉPRÉCIATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
FCP dédié	0	0
SCPI	0	2766
Fonds d'infrastructures	131	0
Fonds de dettes	77	335
Autres placements	3	0
TOTAL	211	3101

NOTE 5.6 Disponibilités

Les disponibilités, pour une valeur de 13 713 K€ à la clôture de 2022, se décomposent principalement de :

- compte sur Livret : +12 394 K€ ;
- comptes bancaires courants : +1 286 K€ ;
- intérêts courus à recevoir : +25 K€.

NOTE 5.7 Charges constatées d'avance

Les charges enregistrées en 2022 et concernant en réalité l'exercice 2023, font l'objet d'une comptabilisation en « charges constatées d'avance » à l'actif du bilan. Le total de ces charges s'élève à 306 K€ contre 221 K€ en 2021.

NOTE 6

Compléments d'information : bilan - passif

NOTE 6.1 Fonds propres et réserves

FONDS PROPRES ET RÉSERVES (en milliers €)	VALEUR À L'OU- VERTURE DE L'EXER- CICE	AFFECTA- TION DU RÉSUL- TAT	AUGMEN- TATION	DIMINU- TIONS	VALEUR À LA CLÔ- TURE DE L'EXER- CICE	NOTES
Fonds propres sans droit de reprise	39 715	855			40 570	4.2.1
Dotation statutaire	30 524				30 524	
Dotation complémentaire	9 191	855			10 046	
Autres fonds propres sans droit de reprise - NC ⁽¹⁾	13 510	218			13 728	4.2.1
Dotations initiales	9 149				9 149	
Dotations complémentaires	4 361	218			4 579	
Ecart de réévaluation	6 893				6 893	4.2.2 et 5.2
Réserve des Programmes de recherche pluriannuels futurs	19 753	-925			18 828	4.2.3
Report à nouveau	61	-61			0	
Excédent	144	-144	1676		1676	
Autres fonds propres – dotations consommables	9 856	57			9 782	4.2.1
Dotations consommables initiales	12 479	57			12 479	
Dotations consommables complémentaires	1 416				1 473	
Dotations consommables inscrites au compte de résultat	-4 039			131	-4 170	
TOTAL	89 932	0	1 676	131	91 477	

(1) NC : non consommables

L'intégralité des fonds propres et réserves (à l'exception de l'écart de réévaluation) ainsi que le résultat de l'exercice 2021 ont pour origine des ressources liées à la générosité du public.

Les diminutions (hors excédent de l'exercice 2021) correspondent aux quotes-parts de dotations consommables inscrites au compte de résultat, et sont liées à des ressources issues de la générosité du public (cf. NOTE 9.2.1).

L'ensemble des fonds propres (sans droit de reprise ; autres fonds propres sans droit de reprise ; autres fonds propres – dotations consommables) sont considérés comme ayant une origine issue de la générosité du public (volontés d'un testateur, donateur ou mécène ; cumul d'excédents dégagés au fil des années issus de ressources liées à la générosité du public : don, mécénat, libéralités).

6.1.1 – Dotation statutaire

Par affectation de l'excédent 2021, la dotation statutaire complémentaire a augmenté de 855 K€ en 2022. L'article 11 des statuts prévoit que « La dotation comprend l'apport fait par les fondateurs et de ses abondements successifs, en vue de la reconnaissance de la FRM comme établissement d'utilité publique ».

Les actifs constitutifs de la dotation statutaire se retrouvent principalement dans le fonds dédié FCP Varenne Investissement (cf. NOTE 5.5).

6.1.2 – Autres fonds propres sans droit de reprise (NOTE 4.2.1)

AUTRES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE (NOTE 4.2.1) (en milliers €)	DOTATIONS INITIALES ET COMPLÉMENTAIRES		
	À L'OUVERTURE AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	À LA CLÔTURE APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021
Dotation Binet	427	1	428
Dotation Rosen	4 354	103	4 457
Dotation Piraud	312	0	312
Dotation Tartois	711	17	728
Dotation Delahautemaison	189	0	189
Dotation Woringer	640	0	640
Dotation Rouanet	6 876	97	6 973
TOTAL	13 510	218	13 727

Les dotations Binet, Rosen et Rouanet ont été revalorisées, compte tenu de l'inflation constatée en 2021. Il est à noter que la contrepartie des dotations Woringer et Rouanet est en actif immobilisé (cf. NOTE 5.2), soit en « Immeubles et terrains provenant de legs » (dotation Woringer), soit en « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (dotation Rouanet).

6.1.3 – Autres fonds propres – dotations consommables (cf. NOTE 4.2.1)

La diminution de 131 K€ représente la consommation des dotations consommables via le compte de résultat (cf. NOTE 9.2.1).

DOTATIONS CONSOMPTIBLES (en milliers €)	DOTATION INITIALE	DOTATION CONSOMMÉE			DOTATION COMPLÉMENTAIRE 31/12/2022	DOTATION TOTALE 31/12/22
		SITUATION AU 31/12/21	QUOTE-PART INSCRITE AU COMPTE DE RÉSULTAT 2022	SOLDE AU 31/12/22		
	A	B	C	D = B+C	E	F = A+D+E
Dotation Pomaret	897	-948		-948	71	20
Dotation Mesle	1 113	-536	-77	-613	46	546
Dotation Laroche	369	-216	-8	-224	31	176
Dotation Home du Pharmacien	1 503	-340	-15	-355	102	1 250
Dotation Danone	4 419	-128		-128	1 089	5 380
Dotation Fondation Marie-Noëlle	2 068	-15		-15	135	2 188
Dotation Fondation Suzanne Bourcier	478	-478		-478		0
Dotation Fondation Tincourt-Besson	1 305	-1 305		-1305		0
Dot. Fond. Bernadette et Pierre Duban	326	-73	-31	-104		222
TOTAL	12479	- 4039	-131	-4 170	1 474	9 782

6.1.4 – Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs (cf. NOTES 4.2.3 - 4.2.8)

(en milliers €)	31/12/2021	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021			SOLDE AU 31/12/2022
		DIMINUTIONS		AUGMENTATIONS	
		CONSOMMATIONS	REPRISES		
	A	B	C	D	E = A-B-C+D
Équipes Labellisées FRM	17 953		16 884	16 010	17 079
Amorçage de Jeunes Équipes	1 800		988	937	1 749
TOTAL	19 753		17 872	16 947	18 828

Les variations analysées ci-dessus et commentées ci-après correspondent à l'affectation de l'excédent dégagé en 2021.

Le solde au 31 décembre 2022 ainsi que son analyse s'entendent avant affectation de l'excédent dégagé en 2022.

Équipes Labellisées FRM : Le financement du programme a été consommé partiellement (16 884 K€) et reconstitué pour atteindre 17 079 K€.

Amorçage : le financement du programme a été consommé partiellement (987 K€) et reconstitué pour atteindre 1 749 K€.

Le montant des réserves est de 18 828 K€ contre 19 753 K€ en 2021. Il correspondait à 38% du budget des attributions scientifiques en 2022 soit près de 4.5 mois d'activité.

6.1.5 – Affectation du résultat 2021

(en milliers €)	Résultat	Imputation
Excédent de l'exercice 2021	144	
Dotation pérenne – revalorisation de la dotation statutaire		855
Apports sans droit de reprise – compléments de dotations		276
Autres fonds propres : affectation en dotation consommable initiale		
Prélèvements sur autres fonds propres – dotations consommables		
Programmes de recherche : reprise sur programmes antérieurement constitués		-17 872
Programmes de recherche : financement des programmes de recherche pluriannuels futurs		16 946
Report à nouveau		-61
TOTAL	144	144

L'excédent de 2021 a été affecté à hauteur de :

- +855 K€ au titre de la revalorisation de la dotation statutaire ;
- +276 K€ au titre des compléments de dotations ;
- -17 872 K€ au titre des reprises sur les programmes antérieurs ;
- +16 946 K€ au titre des consommations des programmes de recherches pluriannuels futurs ;
- -61 K€ au titre du report à nouveau.

NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations

(en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
TYPE DE RESSOURCES	A	B	C	D = A-B+C
Fonds reportés liés aux legs et donations	36 139	20 074	20 808	36 873
Fonds reportés liés aux legs et donations orientés	7 433	4 990	10 216	12 659
TOTAL	43 572	25 064	31 025	49 532

Comme indiqué en NOTE 4.2, les fonds reportés correspondent aux legs et donations non réalisés à la date de la clôture. Il s'agit des ressources de libéralités restant à encaisser.

NOTE 6.3 Fonds dédiés

(en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
TYPE DE RESSOURCES	A	B	C	D = A-B+C
Fonds dédiés aux fondations abritées	2 506	60	1 524	3 970
Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectés	457	285	819	991
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	1 225	8 410	8 327	1 142
Fonds dédiés sur revenus des dotations	75	12	20	83
TOTAL	4 263	8 767	10 690	6 186

La partie de ces fonds dédiés, présente depuis plus de deux ans, représente 2 783 K€ (soit 45% du total) dont 1 080 K€ pour les fondations abritées de chercheurs dont l'objectif est d'atteindre les seuils permettant de devenir RUP.

La partie de ces fonds dédiés, présente depuis moins de deux ans, représente 3 403 K€ (soit 55% du total).

FONDS DÉDIÉS AUX FONDATIONS ABRITÉES (en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fondation pour l'Innovation Thérapeutique	104		198	302
Fondation du Rein	255	46		209
Fondation pour la Recherche sur les AVC	544		352	896
Fondation Necker Enfants Malades	379		774	1 153
Fondation pour la Recherche sur l'Endomé- triose	159	4		155
Fondation Guillaumat-Piel	-			-
Fondation Espérance	-		47	47
Fondation Thémis et Pégase	289	2		287
Fondation Marie-Noëlle	190		84	274
Fondation Ginette Peslier Bouvier	-		7	7
Fondation Durlach	-			-
Fondation Alain Rousseau	92	6		86
Fondation Capucine	2	2		-
Fondation Bessis	63		5	68
Fondation George Quentin	380		20	400
Fondation Pomaret	-		13	13
Fondation Acantha	49		24	73
TOTAL	2 506	60	1 524	3 970

En application du Règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources sont à considérer comme provenant de l'Appel à la Générosité du Public (AGP). Les fonds à engager proviennent exclusivement des ressources issues des dons et libéralités (pas de mécénat d'entreprises).

FONDS DÉDIÉS SUR DONS MANUELS ET RESSOURCES AFFECTÉES (en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Dons et mécénat affectés (AGP)	321	285	730	766
Danone Fondation Nutrition (AGP)	136		166	302
TOTAL	457	285	896	1 068

En application du règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources sont à considérer comme de l'AGP. Le jumelage des projets scientifiques 2022 a permis d'utiliser les fonds dédiés provenant des dons et du mécénat orientés des années antérieures pour 285 K€. Les ressources provenant des dons du mécénat orientés de l'année n'ayant pas fait l'objet d'un jumelage, ont alimenté les fonds dédiés pour 896 K€.

FONDS DÉDIÉS SUR LIBÉRALITÉS AFFECTÉES ET PRODUITS FINANCIERS SUR DOTATION LEGS (en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Legs affectés (AGP)	1 225	535	375	1 065
Produits financiers sur dotation legs (AGP)	75	12	20	83
TOTAL	1 300	547	395	1 148

Les legs, donations et assurances-vie affectés découlent de clauses testamentaires qui les destinent au soutien à la recherche sur une pathologie.

En 2022, la FRM a reçu 8 249 K€ de produits d'exploitation correspondant à des libéralités affectées. Ces produits ont été jumelés avec des projets de recherche correspondant au souhait du testateur. Les libéralités pour lesquelles la FRM n'a pas pu répondre à la demande du léguaire au cours de l'exercice, sont portées en fonds dédiés (cf. NOTE 4.2.9). Cette part représente 375 K€ en 2022.

Sur 1 225 K€ de produits de libéralités affectées, antérieurement portés en fonds dédiés, la FRM en a utilisé 535 K€ en 2022, pour le financement de projets de recherche correspondant au souhait du léguaire.

Au titre de la même période, les fonds dédiés sur produits des dotations sont les produits financiers ou financiers des dotations issues de legs ont augmenté de 20 K€ (legs Woringer 11 K€, legs Delahautemaison 7 K€, legs Binet 2 K€). La consommation des fonds dédiés sur ces produits pour un montant de 12 K€ correspond aux charges et versements de prix pour le legs Rouanet.

NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges

(en milliers €)	PROVISIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS (DOTATIONS DE L'EXERCICE)	DIMINUTIONS (REPRISES DE L'EXERCICE)	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions sur legs ou donations	9			9
Indemnités de fin de carrière	232		56	176
TOTAL	241		56	185

Les provisions relatives à des legs (charges testamentaires quant à l'obligation d'entretien des tombes ou sépultures, la tenue d'offices religieux...) sont restées stables par rapport à 2021. La diminution de la provision pour risques et charges correspond au réajustement de la provision sur les indemnités de fin de carrière (-56 K€).

NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donations

(en milliers €)	PROVISIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS (DOTATIONS DE L'EXERCICE)	DIMINUTIONS (REPRISES DE L'EXERCICE)	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Dépréciations sur les biens liées aux legs et donations	542	123	39	458
Dépréciations sur les créances liées aux legs et donations	75	-	-	75
TOTAL	617	123	39	533

En 2022, les nouvelles dotations de 39 K€ correspondent à la dépréciation d'un bien non vendu. Au titre de la même période, les reprises de 123 K€ sont justifiées par la vente des biens sous-jacents.

NOTE 6.6 Dettes

(en milliers €)	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	À MOINS D'UN AN	ENTRE UN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1443	1443		
Dettes fiscales et sociales	581	581		
Dettes des legs ou donations	14207	14207		
Dettes envers les jeunes chercheurs	14844	14844		
Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels	61 368	11 044	50 324	
Autres dettes	9810	9810		
Produits constatés d'avance	1 961	1 961		
TOTAL	104214	53890	50324	

6.6.1 – Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.2 – Dettes fiscales et sociales

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.3 – Dettes des legs ou donations

Au 31 décembre 2022, la valeur de ces dettes s'élève à 14 207 K€.

Ces dettes sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge.

6.6.4 – Dettes envers les jeunes chercheurs

Au 31 décembre 2022, la valeur de ces dettes s'élève à 14 844 K€.

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.5 – Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels

Au 31 décembre 2022, la valeur de ces dettes s'élève à 61 368 K€.

Ces dettes sont réparties en fonction de leur échéance à hauteur de :

- 11 044 K€ sont des dettes à moins d'un an ;
- 50 324 K€ ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

6.6.6 – Autres dettes

Au 31 décembre 2022, la valeur de ces dettes s'élève à 9 810 K€.

Ces dettes représentent des versements qui restent à effectuer sur des placements financiers :

- 835 K€ pour le fonds de dettes Idinvest (engagement pris pour 5 000 K€ en 2020) ;
- 3150 K€ pour le fond Alpha Private Debt Portfolio III (engagement pris pour 5 000 K€ en 2021) ;
- 213 K€ pour le fonds d'infrastructure Mirova Eurofideme 4 (engagement pris pour 2 000 K€ en 2019) ;
- 832 K€ pour le fonds d'infrastructure Antin (engagement pris pour 3 000 K€ en 2020) ;
- 2320 K€ pour le fonds d'infrastructure Stafford (engagement de 5000 K€ en 2022) ;
- 2300 K€ pour le fonds de Private Equity Ardian (engagement pris pour 5 000 K€ en 2020) ;
- 160 K€ pour divers autres fonds.

Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds et ont théoriquement des échéances à moins d'un an.

6.6.7 – Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2022, la valeur de ces produits s'élève à 1 961 K€.

Ils sont constitués par les abonnements à servir sur la revue de la Fondation « Recherche & Santé » : 2 K€, et par des produits constatés d'avance sur des conventions de mécénat/partenariat et dons pour 1 959 K€.

NOTE 7

Impact des fondations abritées sur les postes du bilan de la FRM

ACTIF (en milliers €)	2022	2021
Immobilisations nettes	0	0
Créances	-	-
Produits à recevoir	16	17
Placements financiers - VMP	4 113	3 083
Disponibilités	3 511	3 608
Charges constatées d'avance	2	2
TOTAL ACTIF	7 642	6 710

PASSIF (en milliers €)	2022	2021
Autres fonds propres – dotations consommables et non consommables	2 976	3 027
Fonds dédiés aux fondations abritées	3 970	2 505
Fonds dédiés sur legs affectés		
Dettes chercheurs	695	1 045
Dettes fournisseurs	1	85
Produits constatés d'avance	0	48
TOTAL PASSIF	7 642	6 710

Les fonds propres des fondations abritées de mécènes – sont constitués de dotations consommables pour 2 976 M€.

Les actifs constitutifs de ces dotations se retrouvent dans les placements financiers (cf. NOTE 5.5), notamment dans des fonds de dettes privées et d'infrastructures.

Le résultat des fondations abritées de flux (fondation de chercheurs ou de mécènes) est neutralisé à la clôture des comptes par un mouvement impactant les fonds dédiés.

NOTE 8

Engagements hors bilan

NOTE 8.1 Engagements reçus

Au 31 décembre 2022, 180 dossiers de legs et donations sont ouverts en attente d'acceptation. 100 de ces dossiers font l'objet d'une valorisation provisoire pour un montant total de 37 851 K€ contre 14 344 K€ en 2021.

En outre, au 31 décembre 2022, la FRM avait connaissance de 120 contrats d'assurance-vie à recevoir (hors succession) pour un montant total de 6 202 K€ contre 5 247 K€ en 2021. Ce montant est comptabilisé en hors bilan dans un poste « Assurances-vie à recevoir ». La FRM a également été désignée comme bénéficiaire sur 48 dossiers supplémentaires, sans précision du montant attendu. A ce stade, il n'est donc pas possible de connaître précisément le total des engagements orientés et non orientés.

La FRM a reçu en 2017 l'engagement sur 15 ans d'une fondation basée à l'étranger pour un montant global de 7,5 millions de francs suisses (CHF). La part restant à recevoir au 31 décembre 2022 s'élève à 4.5 millions de francs suisses.

La valorisation de l'engagement restant à recevoir, au taux officiel de la Banque de France à la date de la clôture et égal à 0.9847, s'élève à 4.6 M€. Par ailleurs, la FRM peut bénéficier d'un versement complémentaire, sous condition suspensive, correspondant aux produits financiers relatifs au placement des sommes non versées. Cette somme étant à la libre appréciation de la fondation basée à l'étranger, aucune valorisation n'est faite au 31 décembre 2022 et aucun versement n'a été effectué au titre des exercices 2017 à 2022.

Pour certaines fondations abritées de la FRM, les fondateurs peuvent prendre un engagement de versement minimum de dons sur une période pluriannuelle.

NOTE 8.2 Engagements donnés

Parmi les legs ouverts et en attente d'acceptation, 893 K€ sont affectés et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions exprimées par testament.

Parmi les contrats d'assurance-vie à recevoir, 85 K€ sont affectés et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions mentionnées dans lesdits contrats.

Au 31 décembre 2022, les engagements donnés s'élèvent à 4 570 K€ contre 4 840 K€ en 2021.

NOTE 9

Éléments marquants du compte de résultat

NOTE 9.1 Commentaires sur les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont en augmentation de +7.77% (64 913 K€ en 2022 contre 60 232 K€ en 2021, soit +4 681 K€) :

- les quote-part de dotations consommables sont en baisse de -124 K€ (-49%) ;
- les dons manuels sont en baisse de -476 K€ (-3%) ;
- les contributions financières sont en hausse de +3 878 K€ contre 0 K€ en 2021 ;
- les ressources issues du mécénat sont en baisse de -1 317 K€ (-48%) dû au fléchage des conventions avec les associations et fondations vers le poste « contributions financières » ;
- les legs, donations et assurances-vie sont en hausse de +3 460 K€ (+9%) ;
- l'utilisation des fonds dédiés est en baisse de -1 031 K€ (-54%).

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » se décompose ainsi :

PRODUITS (en milliers €)	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	12 553
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	34 373
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12 751
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	137
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	19 109
SOUS-TOTAL PRODUITS	78.923
CHARGES (en milliers €)	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12 645
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	25
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	25 142
SOUS-TOTAL CHARGES	37.813
SOLDE avant imputation des dépenses liées aux legs, donations, AV	41 111
Dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie comptabilisées en charges	716
SOLDE DE LA RUBRIQUE	40 394

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs et sont comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. Le retraitement effectué, en application de cette méthode, minore le solde de ladite rubrique au niveau du CROD, à hauteur de -716 K€. En 2021, le même retraitement avait un impact de -825 K€.

NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en hausse de +0.31% (64 187 K€ en 2022, contre 63 987 K€ en 2021, soit +200 K€). Cette variation porte essentiellement sur le report en fonds dédiés qui augmentent de +1 981 K€ (+237% par rapport à 2021). Cette augmentation est compensée par la baisse des aides aux chercheurs qui diminuent de -1 405 K€ (-3% par rapport à 2021), pour atteindre un total de 46 969 K€ contre 48 374 K€ en 2021. Ce montant tient compte des renoncations sur les engagements des exercices antérieurs enregistrées en 2022 à hauteur de -2 889 K€ contre -3 401 K€ en 2021.

Les achats et charges externes baissent de -4%, soit -446 K€ par rapport à 2021 pour un total de 10 479 K€. La masse salariale brute s'élève à 2 257 K€ contre 2 141 K€ en 2021, soit une progression de +116 K€ (+5%) qui s'explique notamment par la réduction des postes en carence en 2021. Les charges sociales augmentent plus que proportionnellement en passant de 968 K€ en 2021 à 1 040 K€ en 2022, soit une variation de +7%.

Les reports en fonds dédiés sont passés de 834 K€ en 2021 à 2 815 K€ en 2022 soit une augmentation de +237%, du fait de la mise en réserve des ressources exceptionnelles par les fondations abritées de chercheurs.

9.2.1 Quote-part des dotations consommables virées au compte de résultat

Cette quote-part s'élève à 131 K€ en 2022 et concerne les dotations suivantes :

- dotation Mesclé pour 77 K€ ;
- dotation Laroche pour 8 K€ ;
- dotation la Home du Pharmacien 15 K€ ;
- dotation Duban 31 K€.

NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier

Le résultat financier atteint 998 K€ en 2022 contre 3 913 K€ en 2021 soit une baisse de -2 915 K€ (-74%). Il se compose principalement de la façon suivante :

- des revenus de placements pour +3 884 K€ contre +3 581 K€ en 2021 soit +302 K€ ;
- d'une reprise sur provision pour dépréciation de +212 K€ contre +415 K€ en 2021 soit -203 K€ ;
- d'une dotation sur provision pour dépréciation de -3 101 K€ contre -77 K€ en 2021 soit -3 023 K€ sur les titres affichant une moins-value latente au 31/12/2022.

Il est à noter que si le résultat financier est clairement lisible dans le compte de résultat, ses composantes sont en revanche éclatées en quatre rubriques séparées dans le CROD et le CER (cf. NOTE 10) :

- les produits financiers (revenus des placements et plus-value de cession) sont compris dans les « autres produits liés à la générosité du public » ;

- les charges financières (moins-values sur cession) sont englobées dans les « frais de fonctionnement » ;
- les dotations aux provisions financières sont détaillées dans les dotations aux provisions ;
- de même les reprises de provisions financières sont incluses dans les reprises sur provisions.

Des informations complémentaires sur les postes du compte de résultat sont apportées ci-après, au travers des commentaires des emplois et des ressources du CROD et du CER.

NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur 2022 est de 0 K€ contre 6 K€ en 2021.

NOTE 9.5 Impact des fondations abritées sur le compte de résultat

CHARGES (en milliers €)	2022	2021
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires	1 343	1 745
Autres achats et charges externes	111	236
Charges financières	249	
Affectation résultat	-	-
Report en fonds dédiés	1 524	525
	3 227	2 506

PRODUITS (en milliers €)	2022	2021
Dons, legs et mécénat	2 914	1 425
Contribution financière	6	-
Autres produits	247	338
Reprises de provisions		
Utilisation des fonds dédiés	60	743
	3 227	2 506

NOTE 9.6 Contributions

9.6.1 – Contributions des bénévoles

Les membres du Conseil scientifique (32 membres) ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Cependant, conformément au Règlement intérieur de la FRM et afin de pallier l'impossibilité pour ces membres de faire une demande de subvention pour leur laboratoire de rattachement dans le cadre des expertises qu'ils seraient amenés à faire en tant que membres du Conseil scientifique, il est versé à leur structure de recherche, une somme forfaitaire de 30 000 € et de 45 000 € à la structure de recherche du Président, représentant un total de 975 K€ inclus dans les « aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » dans le compte de résultat.

Les experts scientifiques des comités de pilotage pour les appels à projets des Axes prioritaires sont bénévoles. Les experts scientifiques étrangers chargés d'évaluer (double expertise) les dossiers des programmes de recherche pluriannuels sont bénévoles.

Les administrateurs du Conseil de surveillance et les membres des Comités consultatifs (Comité financier et d'audit, Comité de la recherche, Comité d'orientation) ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls sont remboursés leurs frais réels lorsque les membres en font la demande. Ces frais sont ensuite présentés au Conseil de surveillance.

Les 13 Comités régionaux existant fin 2022 ont en charge la représentation locale des actions de la FRM pour la recherche médicale (développement de la notoriété et des ressources).

Le siège de la FRM accueille également 6 bénévoles (en temps normal) qui, aux côtés de l'équipe de salariés, apportent leur contribution aux services des donateurs, à l'information scientifique, aux manifestations et au traitement des dossiers de succession.

Cela représente en tout 3 800 heures de bénévolat en 2022. Ces contributions ne sont pas valorisées, car il est impossible de déterminer soit un coût horaire moyen, à cause de la disparité des profils des bénévoles, soit de demander l'équivalent d'un coût horaire à chaque bénévole selon son profil et son expérience.

9.6.2 – Contributions volontaires en nature valorisées

Les prestations en nature dont la FRM a bénéficié au cours de l'exercice sont valorisées en 2022 à 491 K€, correspondant à des espaces publicitaires télévisés offerts gracieusement par les différents médias (principalement TV). La valorisation se fait sur la base de factures envoyées par les différents médias.



Compte de résultat par origine et destination – CROD

NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD

10.1.1 – Principes généraux d'établissement :

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de la FRM dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources de la FRM par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif avec l'exercice antérieur :

- la première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat ;
- la deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- produits par origine et charges par destination ;
- contribution volontaire en nature.

La Fondation pour la recherche médicale a, sur l'exercice 2022, un modèle économique basé à 93.8% sur des ressources provenant de la générosité du public.

Les quotes-parts de dotations consommables (reprises au résultat) sont considérées comme des « autres produits liés à la générosité du public » car les dotations correspondantes, inscrites en fonds propres, ont pour origine la générosité du public (cf. NOTE 4.2.1).

10.1.2 – Méthodes de passage du compte de résultat au CROD

Le total des charges du CROD correspond théoriquement au total des charges du compte de résultat ; le total des produits du CROD correspond au total des produits du compte de résultat. Cependant, lors de la vente d'une immobilisation (autre que les biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés), seule apparaît la plus-value nette comptable en ressources ou la moins-value nette comptable en emplois. En cas de plus-value, un écart correspondant à la valeur nette comptable de l'actif cédé apparaît donc entre les charges du compte de résultat et les emplois du CROD, et entre les produits du compte de résultat et les produits du CROD. Dans le cas d'une moins-value, l'écart qui apparaît correspond au prix de cession.

La ventilation des charges de la FRM dans le CROD s'effectue grâce à la tenue d'une comptabilité analytique organisée pour suivre de façon détaillée les différents postes de charges par projet et les produits qui leur sont affectées. L'objectif qui prévaut est le respect de la volonté des testateurs, des mécènes, des fondateurs de fondations abritées, et plus largement des donateurs.

Sous la rubrique « Missions sociales », figurent les dépenses du projet de FRM : soutien à la recherche médicale, information du public aux progrès de la recherche ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel et frais de fonctionnement du département des affaires scientifiques, quote-part des frais généraux).

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. NOTE 4.2.7.4.3) et comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD.

Les frais de communication institutionnelle et de publicité sont détachés des frais de recherche de fonds ; ils figurent dans la rubrique « Frais de fonctionnement ».

La répartition des charges de personnel est faite en fonction du service de rattachement de chaque salarié ; elle fait l'objet d'une grille de répartition validée par le Directoire. De même, les frais généraux du siège social (assurance, électricité, eau, gaz, fournitures de bureau, affranchissement, téléphonie, amortissements des matériels informatiques, etc.) sont ventilés dans les différents emplois du CER en fonction de la surface occupée par les personnes affectées à ces emplois, sauf lorsqu'ils peuvent être rattachés directement à un service concerné.

Les frais de fonctionnement intègrent les frais des différentes instances et du Directoire, ceux du département administratif, les frais liés à la possession du bâtiment (taxes, charges de copropriété, travaux d'entretien et d'aménagement), les frais de la coordination nationale des Comités régionaux, ainsi que les dépenses de la Maison de la Recherche.

Les pertes sur opérations financières figurent également dans cette rubrique.

10.1.3 – Affectation par emploi des ressources liées à la générosité du public

Pour réaliser cette affectation, la FRM utilise le suivi projet par projet qu'elle a mis en place et examine pour chacun d'entre eux la mise en œuvre des règles de financements sous-jacentes.

Le principe prédominant étant de respecter la volonté du financeur (mécène, testateur ou donateur), les ressources qui portent une affectation sont donc traitées de façon prioritaire par rapport à toute autre règle :

- les ressources qui sont affectées au financement de la mission sociale font l'objet d'un « jumelage », c'est-à-dire que des projets de recherche sont identifiés, en fonction de leur conformité au souhait du financeur ;
- les contributions de soutien à la revue « Recherche & Santé » financent les coûts de la revue ;
- les ressources affectées aux fondations abritées et sans affectation complémentaire sur une pathologie, servent à financer les missions sociales, les frais de recherche de fonds ou les frais de fonctionnement de ces fondations abritées ;
- les ressources qui portent une affectation et qui ne peuvent être jumelées avec un projet, alimentent les fonds dédiés (engagements à réaliser sur ressources affectées non utilisées). Ces fonds dédiés seront utilisés aussitôt qu'un projet conforme à l'affectation aura été identifié.

Des ressources non affectées peuvent être logiquement rattachées à un emploi. Cela s'illustre en particulier lorsqu'au sein d'une section analytique (projet), les produits sont affectés aux charges de la même section. De la même façon, des emplois peuvent être logiquement financés en priorité par une ressource identifiée. Par exemple :

- les frais de collecte et les frais de traitement des dons sont financés par les dons issus de la collecte ;
- les pertes financières non provisionnées sont couvertes en priorité par les produits financiers ;
- les frais de recherche des autres fonds privés sont financés par les ressources non affectées du mécénat et des partenariats ;
- la revalorisation de la dotation (en fonction de l'inflation) est couverte par les produits financiers.

Enfin, les ressources qui ne seraient pas affectées et qui n'auraient pas pu être rattachées de façon logique à un emploi défini, se répartissent en suivant les principes suivants :

- les produits directs liés à la générosité du public (dons, mécénat, legs, donations et assurances-vie) et les quotes-parts de dotations consommables financent en priorité la mission sociale et participent à l'éventuel résultat excédentaire ;
- les autres produits liés à la générosité du public (produits financiers) financent prioritairement et dans cet ordre, les frais de fonctionnement, puis les frais de recherche de fonds, puis la mission sociale.

10.1.4 – Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers €)	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	VALEUR NETTES COMPTABLES DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS CÉDÉS FIGURANT DANS LES RUBRIQUES :		TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE		RÉALISÉES À L'ÉTRANGER		GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	AUTRES RES-SOURCES					AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Autres achats et charges externes	1 385 537	22 918			7 949 111	121 366	999 580						10 478 512
Aides financières	46 958 772		10 000										46 968 772
Impôts, taxes et versement assimilés	121 720				169 674		126 690						418 085
Salaires et traitements	657 064				915 930		683 895						2 256 890
Charges sociales, autres charges de personnel	302 912				422 252		315 282						1 040 446
Dotations aux amortissements et provisions	35 080				30 283	821	142 551	3 100 758					3 309 494
Reports en fonds dédiés									2 815 304				2 815 304
Autres charges													
Charges financières							1 788						1 788
Charges exceptionnelles							191						191
Participations des salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices									47 541				47 541
TOTAL	49 461 086	22 918	10 000	-	9 487 251	122 187	2 269 978	3 100 758	47 541	2 815 304			67 337 023

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers €)	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					-
Prestations de services					-
Personnel bénévole	490 817				490 817
TOTAL	490 817	-	-	-	490 817

Conformément à la **NOTE 9.1**, les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. **NOTE 4.2.7.4.3**) et sont comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. En 2022, le total de ces dépenses s'élève à 716 K€. En conséquence, les frais de recherche de fonds figurant dans le CROD sont réduits de 716 K€ par rapport aux chiffres du tableau ci-dessus.

10.1.5 – Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers €)	2022		2021	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	62 917 196	62 917 196	60 878 280	60 878 280
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	58 809 215	58 809 215	57 041 225	57 041 225
- Dons manuels	16 997 041	16 997 041	17 472 569	17 472 569
- Legs, donations et assurances-vie	40 394 259	40 394 259	36 825 495	36 825 495
- Mécénat	1 417 915	1 417 915	2 743 161	2 743 161
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4 107 981	4 107 981	3 837 055	3 837 055
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	4 218 494		193 876	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 878 273		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	340 221		193 876	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	268 692	268 692	415 242	415 242
5. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	892 183	892 183	1 922 790	1 922 790
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	68 296 565	64 078 071	63 410 188	63 216 312
CHARGES PAR DESTINATION				
A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers €)	2022		2021	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1. MISSIONS SOCIALES	49 494 004	45 593 518	50 635 783	50 635 783
1.1 Réalisées en France	49 484 004	45 583 518	50 635 783	50 635 783
- Actions réalisées directement	49 461 085	45 560 599	50 606 363	50 606 363
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	22 918	22 918	29 420	29 420
1.2 Réalisées à l'étranger	10 000	10 000	0	0
- Actions réalisées directement	10 000	10 000	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	8 893 183	8 893 183	9 536 043	9 536 043
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 893 183	8 893 183	9 536 043	9 536 043
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 269 978	2 155 083	2 162 520	2 000 238
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 100 758	3 100 758	77 620	77 620
5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	47 541	0	19 549	0
6. REPORT EN FONDS DÉDIÉS	2 815 304	2 815 304	834 401	834 401
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	66 620 768	62 557 846	63 265 916	63 084 085
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 675 797	1 520 224	144 272	132 227

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers €)	2022		2021	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	490 817	490 817	373 719	373 719
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	490 817	490 817	373 719	373 719
Dons en nature	0	0	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0		0	
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature	0		0	
Dons en nature	0		0	
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	490 817	490 817	373 719	373 719
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0	0	0	0
Réalisées en France	0	0	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	490 817	490 817	373 719	373 719
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	490 817	490 817	373 719	373 719

10.1.5.1 – Produits par origine

10.1.5.1.1 – Produits liés à la générosité du public

10.1.5.1.1.1 – Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

Les dons manuels constituent une ressource majeure de la FRM, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

En raison de la forte concentration des versements en fin d'année, conjuguée avec les délais de traitement des courriers, les dons manuels versés en chèques datés de 2022 et reçus jusqu'au 13 janvier 2023 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2022.

Les dons issus de la générosité du public s'élèvent en 2022 à 16 997 K€ contre 17 473 K€ en 2021 soit une baisse de -3%. Malgré la baisse constatée, le niveau demeure supérieur à celui de 2019 (augmentation de 0.4 M€).

Les dons manuels affectés sont les dons reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, soit sur le soutien à la revue d'information « Recherche & Santé ». Les dons ainsi affectés se sont élevés en 2022 à 5 318 K€ contre 6 808 K€ en 2021 soit une baisse de -22%.

10.1.5.1.1.2 – Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » des produits d'exploitation du compte de résultat regroupe :

– Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- les produits « Legs ou donations » ;
- le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- la reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

– Les charges liées aux legs et donations :

- la valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- la dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Au niveau du CROD, les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie sont imputées directement du montant global de la présente rubrique.

Les legs donations et assurances-vie constituent la première ressource de la FRM. Ils s'élevèrent en 2022 à 40 394 K€ contre 2021 à 36 826 K€ soit une augmentation de +10% (nets, après déduction de 716 K€ de charges liées aux successions en 2022 contre 825 K€ en 2021, (cf. NOTE 9.1). Le montant de 2022 correspond à hauteur de :

- 28 426 K€ de legs et donations dont 5 869 K€ sont orientées ;
- 11 969 K€ d'assurances-vie dont 2 054 K€ sont orientées.

Comme pour les dons manuels affectés, la FRM procède à un suivi particulier des legs et autres libéralités qui ont été affectés par le testateur, soit à une pathologie, soit à une région.

10.1.5.1.1.3 – Mécénat

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement. Les ressources en provenance du mécénat s'élevèrent en 2022 à 1 418 K€ contre 2 743 K€ en 2021 soit une baisse de -48%.

Le mécénat affecté concerne les versements reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, et se sont élevés en 2022 à 1 742 K€ contre 2 094 K€ en 2021 soit une baisse de -352 K€.

10.1.5.1.1.4 – Autres produits liés à la générosité du public

Les autres produits liés à la générosité du public sont définis comme suit :

- les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la FRM comme redistributeur de tout ou partie de la collecte. La FRM n'a pas conclu d'accord ou de convention lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le montant des autres produits liés à l'appel à la générosité du public est de 4 108 K€ en 2022 contre 3 837 K€ en 2021 soit une augmentation de +271 K€ soit +7%. Il est réparti comme suit :

- 131 K€ au titre des quotes-parts de dotations consommables virés au compte de résultat contre 256 K€ soit une baisse de -124 K€ (-49%) ;
- 1 130 K€ au titre des produits financiers de la dotation statutaire contre 1 380 K€ en 2021 soit une baisse de -250 K€ (-18%) ;
- 2 023 K€ au titre des produits financiers de la gestion court et moyen terme contre 1 499 K€ soit une augmentation de +523 K€ (+35%) ;
- 735 K€ au titre des produits financiers des dotations de particuliers et entreprises contre 702 K€ soit une augmentation de +33 K€ (+5%).

10.1.5.1.2 – Produits non liés à la générosité du public

10.1.5.1.2.1 – Parrainage des entreprises

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Les opérations de parrainage sont comptabilisées en ventes de prestations de services et à la date de leur réalisation.

La FRM n'a pas eu de parrainage en 2022.

10.1.5.1.2.2 – Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens. La FRM a reçu au titre des contributions financières 3 878 K€ en 2022.

- Fonds provenant de la liquidation de la Fondation Leducq à hauteur de 1.2 M€.
- Autres fondations et associations suivant leurs conventions : 2.7 M€

Ces ressources ne sont pas considérées comme liées directement à la générosité du public.

10.1.5.1.2.3 – Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public ;
- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élevèrent à 340 K€ en 2022 contre 194 K€ en 2021 soit une augmentation de +146 K€. Ils correspondent notamment à :

- 307 K€ de redevances liées à l'exploitation de la Maison de la Recherche par l'Entreprise Sodexo Prestige ;
- 22 K€ de prestations faites dans le cadre de la convention conclue avec Google pour la production d'une série de vidéos pour la diffusion sur notre chaîne Youtube.

10.1.5.1.3 – Subventions et autres concours public

La FRM n'a pas perçu de subventions ni d'autres concours public.

10.1.5.1.4 – Reprises sur provisions et dépréciations (Cf. Notes 6.4 et 6.5)

10.1.5.1.5 – Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (Cf. Note 6.3)

10.1.5.2 – Charges par destination

10.1.5.2.1 – Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux dépenses conformes à l'objet social inscrit dans les statuts de la FRM, et s'articulent autour de deux missions principales :

- développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- informer et éclairer le grand public des enjeux et des progrès de la recherche biomédicale.

Les dépenses de missions sociales représentent 49 494 K€ en 2022 contre 50 636 K€ en 2021 soit une baisse de -1 142 (-2%). La variation est due notamment à la baisse des montants nets engagés pour le financement de la recherche. La FRM étant une fondation de flux, elle ajuste l'attribution des aides scientifiques de l'année en fonction des produits reçus.

Elles sont réparties comme suit :

- 47 968 K€ pour le financement de la recherche contre 49 277 K€ en 2021 soit une variation de -3% ;
- 373 K€ pour l'évaluation scientifique contre 324 K€ en 2021 soit une variation de +15% ;
- 1 130 K€ pour l'information scientifique contre 1 005 K€ en 2021 soit une variation de +13%.

Les dépenses de missions sociales apparaissent majoritairement comme des actions réalisées directement : en effet, la FRM élabore les appels à projets, sélectionne les candidats et met en place les financements des projets retenus, dont elle contrôle le bon déroulement. De même, elle réalise directement la revue trimestrielle « Recherche & Santé », en collaboration avec un prestataire.

En 2022, le montant de la mission sociale réalisée directement est de 49 471 K€, intégralement en France. Les financements versés à d'autres organismes se sont élevés à 22 K€ versés à l'Institut Danone France, dans le cadre du partenariat établi.

(en milliers €)	2021	2022	VARIATION
Programme « Espoirs de la recherche », Aides individuelles	13 488	15 457	1 969
Programme « Espoirs de la recherche », Équipes Labellisées FRM	21 273	20 823	-450
Programme « Espoirs de la recherche », Amorçage de jeunes équipes	989	1 959	970
Axe prioritaire n°1 « Médecine réparatrice 21 »	3 710	4 246	536
Axe prioritaire n°2 « Environnement et Santé »	4 500	0	-4 500
Axe prioritaire n°3 « Prématuration et Maturation »	0	500	500
Projets Covid-19 (ANR et REACTing)	690	1 035	345
Renoncements sur programmes antérieurs à 2022	-217	-172	45
Engagements liés à des partenariats	499	399	-100
Subventions des fondations abritées (hors Prix et participations aux programmes)	977	433	-544
Engagements des membres du Conseil Scientifique	939	975	36
Prix de la FRM	868	729	-139
Autres engagements	658	514	-144
TOTAL ATTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES	48 374	46 898	-1 476
Frais de fonctionnement des affaires scientifiques	903	1 069	166
TOTAL FINANCEMENT DE LA RECHERCHE	49 277	47 967	-1 310

10.1.5.2.2 – Frais de recherche de fonds

Les frais d'appels à la générosité du public correspondent aux dépenses engagées pour la recherche de fonds provenant de la générosité du public (dons et mécénat). Ils sont restés relativement stables et se sont élevés à 8 893 K€ en 2022 contre 9 536 K€ en 2021 soit une baisse de -643 K€ (-7%).

Les frais de recherche de fonds englobent les coûts des mailings et de marketing (6 365 K€ en 2022 contre 6 290 K€ en 2021 soit une augmentation de 1%), les coûts de traitement des dons (1 005 K€ en 2022 contre 1 024 K€ en 2021 soit une baisse de -2%), les frais de traitement des legs et de marketing legs (1 180 K€ en 2022 contre 1 338 K€ en 2021 soit une baisse de -12%), les frais des manifestations et des Comités régionaux (50 K€ en 2022 contre 42 K€ en 2021 soit une augmentation de +18%), les frais de recherches des entreprises mécènes (293 K€ en 2022 contre 251 K€ en 2021 soit une augmentation de +17%).

Ces dépenses ont été financées intégralement par la générosité du public.

10.1.5.2.3 – Frais de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les dépenses de communication institutionnelle (747 K€ en 2022 contre 716 K€ en 2021 soit une augmentation de +4%), couvertes par les fonds provenant de la générosité du public non affectés ;
- les charges liées à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche (80 K€ contre 84 K€ soit une baisse de -5%), intégralement financées par les ressources de cette exploitation commerciale (cf. NOTE 10.2) ;
- les frais de fonctionnement de la FRM (1 198 K€ en 2022 contre 1 271 K€ en 2021 soit une baisse de -6%) et ceux des fondations abritées (246 K€ en 2022 contre 90 K€ en 2021 soit une augmentation de +173%). La FRM finance ses frais de fonctionnement par les produits financiers, les autres fonds privés, l'excédent lié à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche. Les frais de fonctionnement des fondations abritées sont financés par leurs ressources issues de la générosité du public vis-à-vis de ces fondations abritées.

10.1.5.2.4 – Dotations et provisions aux dépréciations et reports en fonds dédiés

Les dotations aux provisions concernent les provisions pour risques et charges (cf. NOTE 6.4) et pour dépréciation des immobilisations issues des legs qui sont comptabilisés dans la rubrique « Immeubles et terrains provenant de legs » (cf. NOTE 5.2).

10.1.5.2.5 – Impôt sur les bénéfices du secteur lucratif

L'impôt sur le bénéfice concerne exclusivement le secteur d'activité fiscale géré dans le cadre de la « Maison de Recherche » ; cela exclut les emplois financés par la générosité du public.

10.1.5.2.6 – Reports en fonds dédiés de l'exercice (Cf. Note 9.2)

10.1.5.3 – Contributions volontaires en nature (Cf. Note 9.6)



© Julie Bourges

Compte d'emploi annuel des ressources globalisé – CER

La Fondation pour la recherche médicale a, sur l'exercice 2022, un modèle économique basé à 93.8% sur des ressources provenant de la générosité du public. Le CROD et un CER sont quasi équivalents puisque les produits non liés à la générosité du public (4 218 K€) sont intégralement utilisés sur l'exercice.

Des informations complémentaires sont par ailleurs données dans le CER sur les ressources reportées liées à la générosité du public, non dédiées et non utilisées durant les exercices précédents, ainsi que sur les montants liés à la générosité du public et faisant l'objet d'un emploi en acquisition d'immobilisations. Les développements qui suivent explicitent les options qui ont été retenues par la FRM pour traiter ces différents éléments.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

Pour les investissements :

- le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;

Pour les désinvestissements : la valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les immobilisations de la FRM concernent principalement des travaux d'aménagement, des logiciels et des matériels informatiques.

En 2022, le montant des investissements financés par des ressources liées à la générosité du public s'est élevé à 73 K€ :

- 39 K€ concernant le site Internet ;
- 25 K€ concernant les travaux d'étanchéité des locaux ;
- 9 K€ concernant du matériel informatique.

Le montant des amortissements correspondant s'élève à 4.9 K€ en 2022 contre 0.2 K€ en 2021.

EMPLOIS PAR DESTINATION (en milliers €)	2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	45 593 518	50 635 783
1.1 Réalisées en France	45 583 518	50 635 783
- Actions réalisées directement	45 560 599	50 606 363
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	22 918	29 420
1.2 Réalisées à l'étranger	10 000	0
- Actions réalisées directement	10 000	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	8 893 183	9 536 043
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 893 183	9 536 043
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 155 083	2 000 238
TOTAL DES EMPLOIS	56 641 785	62 172 064
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 100 758	77 620
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2 815 304	834 401
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC SUR L'EXERCICE	1 520 224,44	132 227
TOTAL	64 078 071	63 216 312

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers €)	2022	2021
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0	0
Réalisées en France	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	490 817	373 719
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0
TOTAL	490 817	373 719
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
	2022	2021
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	4 258 667	5 347 057
(-) Utilisation	892 183	1 922 790
(+) Report	2 815 304	834 401
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	6 181 788	4 258 667

RESSOURCES PAR ORIGINE (en milliers €)	2022	2021
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	62 917 196	60 878 280
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	58 809 215	57 041 225
- Dons manuels	16 997 041	17 472 569
- Legs, donations et assurances-vie	40 394 259	36 825 495
- Mécénat	1 417 915	2 743 161
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4 107 981	3 837 055
TOTAL DES RESSOURCES	62 917 196	60 878 280
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	268 692	415 242
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	892 183	1 922 790
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	64 078 071	63 216 312

(en milliers €)	2022	2022
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	19 783 132	19 660 068
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 520 224	132 227
(-) Quote-part excédent affectée aux fonds propres		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-72 938	-9 164
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	21 230 418	19 783 132
TOTAL	490 817	373 719

PRODUITS PAR ORIGINE (en milliers €)	2022	2021
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	490 817	373 719
Bénévolat	0	0
Prestations en nature	490 817	373 719
Dons en nature	0	0
TOTAL	490 817	373 719

Autres informations

NOTE 12.1 Effectifs

Les effectifs moyens au cours de l'exercice ont été les suivants :

ANNÉE	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
2016	28	6	34
2017	27	8	35
2018	29	6	35
2019	35	3	38
2020	35	5	40
2021	36	5	41
2022	39	3	42

NOTE 12.2 Rémunération

Le montant des salaires bruts, hors charges sociales, versés en 2022 s'est élevé à 2 257 K€ contre 2 141 K€ en 2021 soit une augmentation de 5%. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le Directoire qui en informe le Conseil de surveillance et le Comité de liaison.

S'agissant des membres du Directoire et conformément au règlement intérieur de la FRM, c'est le Comité de liaison qui valide leurs primes et augmentations sur proposition du Président du Conseil de surveillance. Le collège des trois membres du Directoire a perçu en 2022 la somme de 306 K€ hors charges sociales contre 318 K€ en 2021.

Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du Directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature et leurs frais leur sont remboursés dans la limite de plafonds s'appliquant à tous les salariés. La liste de ces frais est présentée au Comité de liaison.

NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation

La FRM a fait le choix en 2000 de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser les locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité publique.

Cette activité fait partie intégrante du compte de résultat de la FRM. Les produits 2022 se sont élevés à 307 K€ contre 171 K€ en 2021, et les charges à 127 K€ (impôts compris) contre 104 K€ en 2021, soit un excédent après impôt sur les sociétés (IS) de 180 K€ contre 67 K€ en 2021.

En 2021, la FRM a concédé à la SODEXO une remise de 50% de sa redevance du fait de la crise sanitaire et ses conséquences sur le secteur évènementiel. Cette remise a été de 8.3% en 2022.

NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires en fonction de la nature des travaux est réparti comme suit :

- contrôle légal des comptes : 63 K€ TTC.

NOTE 12.5 Dons en nature

La FRM peut recevoir des dons en nature (bijoux, œuvres d'art...). Après estimation, ces objets sont vendus et leur prix de vente enregistré en don.



© Julie Bourges



Innover pour sauver

54, rue de Varenne
75335 Paris Cedex 07



FRM.ORG

